

Zeitschrift:	Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier
Herausgeber:	Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier
Band:	6 (1989)
Artikel:	La coopération au XIXe siècle : élément d'un mouvement ouvrier?
Autor:	Steiert, Jean-François
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-520195

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La coopération au XIXe siècle : élément d'un mouvement ouvrier ?

par Jean-François STEIERT¹

En Suisse comme ailleurs, les coopératives font partie depuis longtemps des préoccupations de la gauche politique comprise dans un sens très large. Elles réapparaissent périodiquement dans les discussions théoriques des mouvements qui la composent, pour la dernière fois en Suisse dans le cadre des débats sur l'autogestion aujourd'hui presque oubliés.

L'interprétation du rôle historique qu'a effectivement tenu la coopération varie fortement selon les auteurs; si elle fut souvent perçue comme *troisième pilier*² du mouvement ouvrier, elle est aujourd'hui généralement considérée de manière moins idéalisée :

*«Une fois sécularisée, l'idée coopérative fut bientôt reprise par des milieux paysans et de la classe moyenne [après la phase du socialisme religieux], où elle continua à perdre son caractère politique et anticapitaliste. Elle ne servit plus à vaincre le capitalisme, mais elle permit au contraire une adaptation des classes moyennes au système industriel».*³

Le propos des pages suivantes est de présenter quelques aspects importants de cette évolution pour la coopération de consommation et de production en Suisse au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, c'est-à-dire pendant la première phase de développement coopératif dans ce pays, tout en incitant à approfondir certaines questions.

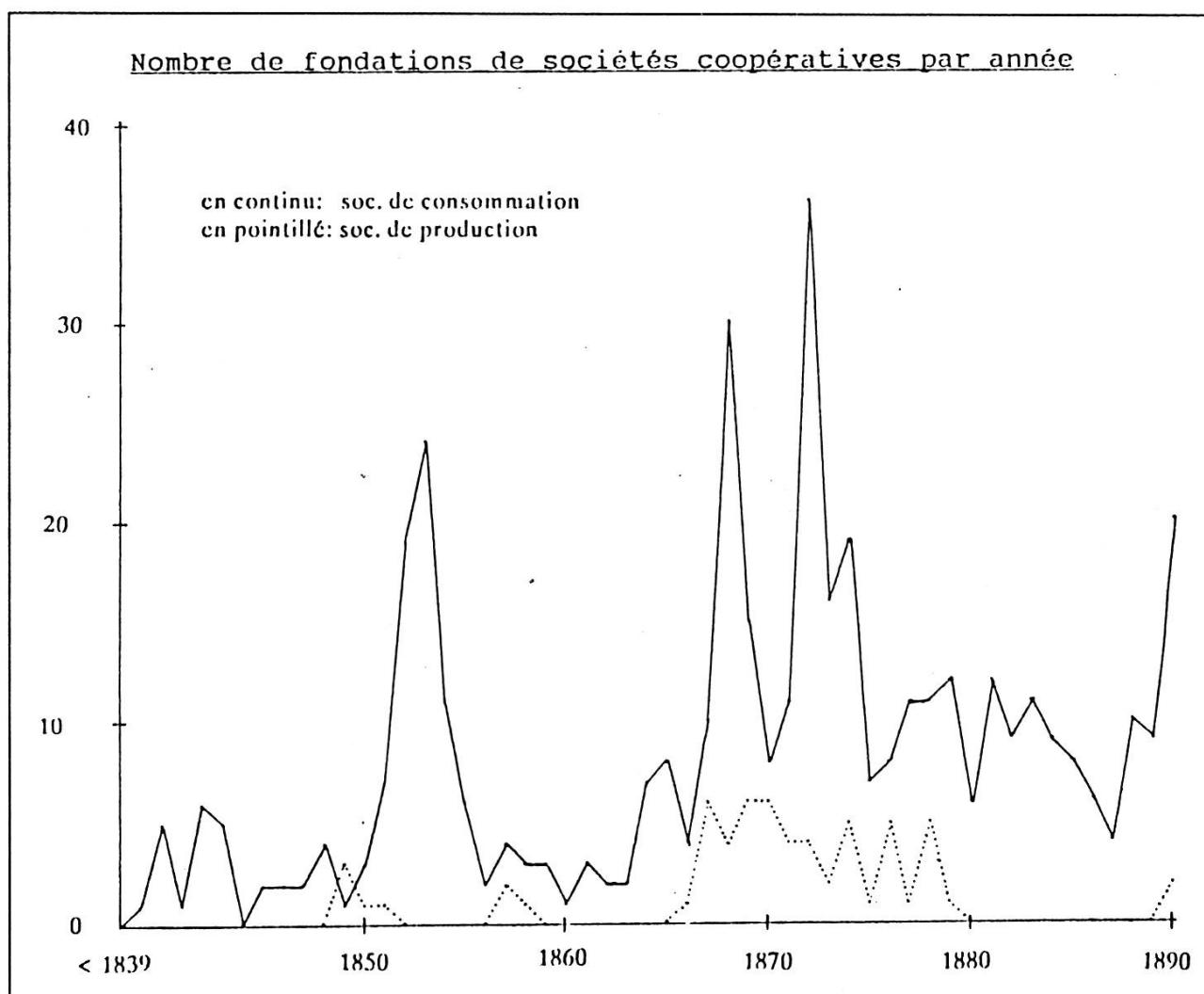
¹ L'article résume quelques points d'un mémoire de licence déposé par l'auteur le 3 août 1989 à Fribourg (prof. Ruffieux), sous le titre *La coopération de consommation et de production en Suisse de 1850 à 1890*.

² V. notamment T. PINKUS, *Selbstverwaltung und Arbeiterbewegung*, in : *Inseln der Zukunft*, Zurich 1979, pp. 102 ss.

³ W. HESSELBACH, *Die gemeinschaftlichen Unternehmen*. Frankfurt/M., 1971, p. 25.

Dès le début du XIXe siècle, des socialistes utopistes développent l'idée d'une amélioration du sort ouvrier au moyen de coopératives, dans la perspective de l'avènement progressif d'un ordre nouveau. Remises en question par la tendance majoritaire dès 1868 de l'Association internationale des travailleurs (AIT, ou Ière Internationale), les coopératives poursuivront pourtant en Suisse leur rapide développement entamé au début des années cinquante.

Le mouvement en quelques chiffres



Ce mouvement discontinu, marqué par deux importantes phases de croissance au début des années cinquante et dès la fin des années soixante, est dû à un éventail de facteurs : si le taux d'industrialisation et le degré d'organisation politique/syndicale des artisans et des

ouvriers qualifiés jouent un rôle déterminant dans l'ensemble (avec certaines exceptions, notamment dans le canton de Vaud), l'importance croissante de la coopération de consommation est en outre déterminée par les fluctuations des prix et des salaires, alors que la modernisation des moyens de production industriels et les motifs politiques sont des facteurs que l'on rencontre plus fréquemment dans la coopération de production. Il n'est ainsi pas étonnant que l'on trouve, parmi les régions connaissant les plus fortes densités de coopératives, les cantons de Glaris et d'Appenzell Rhodes-extérieures, les Villes de Genève, Bâle, Zurich et Saint-Gall, ainsi que les districts les plus industrialisés de l'arc jurassien et des cantons de Zurich et Saint-Gall.

Origines politiques

Dans les ouvrages traitant des premières années de la coopération en Suisse, les auteurs mentionnent généralement un rôle négatif qu'aurait joué l'AIT⁴. La condamnation explicite de la coopération comme principal moyen d'émancipation de la classe ouvrière par les congrès de l'Internationale dès 1868 aurait freiné le développement coopératif en Suisse. Un regard approfondi sur les origines politiques de la coopération en Suisse au cours de la période donnée montre que ces jugements en bloc ne correspondent guère à la réalité : sur l'ensemble des quelque 500 sociétés coopératives recensées (uniquement consommation et production) entre 1850 et 1890, plus de la moitié furent le fait d'organisations d'artisans ou d'ouvriers qui avaient subi, directement ou par effet de contre-réaction, l'influence de l'AIT. Les sections de cette dernière constituèrent le principal moteur de la plupart des sociétés de production, généralement peu durables, alors que de nombreuses sociétés de consommation furent fondées par des sections du Grutli et par des organisations locales à caractère syndical, souvent avec l'appui de milieux démocrates ou radicaux de gauche. Il serait toutefois faux d'en conclure que le mouvement de coopération de consommation a été un mouvement de tendance politique socialiste; l'idée d'instrument ouvrier destiné à servir de soutien à la lutte pour l'émancipation de la classe

⁴ P. ex. M. BOSON, *Co-op in der Schweiz*, pp. 116-129.

VNE

14399

STATUTS
DE LA
SOCIÉTÉ LOCLOISE
de Consommation,

FONDÉE

AU LOCLE

le 22 Mars 1858

AUTORISÉE PAR DÉCRET DU GRAND-CONSEIL

le 26 Mars 1858.



LOCLE,

IMPRIMERIE COURVOISIER.

1858.

Statuten

des

Arbeiter-Consum-Vereins

in

Einsiedeln.



ouvrière n'apparaît guère au-delà des sociétés se réclamant directement de l'Internationale – et encore faut-il émettre certaines réserves – et de quelques sociétés grutléennes zurichoises. Pour le reste, les objectifs fixés dans les programmes ou les statuts sont fréquemment semblables aux statuts de la société coopérative de consommation à Lausanne :

«... de réaliser au bénéfice de ses membres des économies sur leurs dépenses de consommation qui [...] leur fourniront les moyens d'arriver au développement complet de leurs facultés intellectuelles et morales, de préparer leurs fils à devenir des hommes indépendants et réellement libres par leur travail et par leurs connaissances; leurs filles à devenir des épouses courageuses et dévouées, des mères tendres et éclairées.»⁵

Pour leur part, l'aspect antisocialiste des sociétés de consommation mises sur pied par opposition aux sociétés à caractère ouvrier (p. ex. la *Société coopérative suisse de consommation* à Genève en 1868⁶) et des sociétés d'entreprise (notamment celles fondées par le filateur H. Kunz⁷) est resté en marge de l'évolution coopérative.

Il est par ailleurs intéressant de constater qu'en Suisse, l'essentiel des structures de la coopération de consommation est mis sur pied en une période où le monde ouvrier y est encore nettement sous-représenté. Outre les raisons structurelles liées à l'organisation de l'industrie et du salariat en Suisse, on peut y voir un des éléments permettant d'expliquer l'absence d'une implantation généralisée d'un mouvement socialiste de coopération tel qu'il a existé notamment en Allemagne et en Belgique.

Quelques aspects financiers

A quelques exceptions près, les fonds nécessaires à l'organisation des sociétés coopératives durent être réunis par les membres, sous la

⁵ *Statuts de la société coopérative de consommation de Lausanne, fondée en 1868 avec l'appui du futur conseiller fédéral L. Ruchonnet. (Archives cantonales vaudoises, registre du notaire L. Bidlingmayer, 13.4.1868).*

⁶ *Coup d'œil retrospectif sur les dix premières années de la société*, Genève 1878, 15 p. Div. autres brochures monographiques.

⁷ H. KUNZ, *Les sociétés coopératives des ouvriers de la maison H. Kunz*, Zurich 1889, 30 p.

forme de parts, d'actions, etc. Si les sociétés pouvaient souvent démarrer avec des moyens extrêmement modestes, ces montants minimaux dépassaient néanmoins les capacités financières des plus démunis : les montants qui devaient être versés pour pouvoir acquérir la qualité de membre équivalaient généralement au salaire de plusieurs journées de travail. Le fait que des montants même nettement inférieurs aux moyennes données dans le tableau ci-dessous pouvaient néanmoins empêcher l'accès aux sociétés coopératives de certaines catégories de salariés est confirmé par un exemple bâlois : au début des années septante, les responsables du *Milchkonsumverein* de Bâle, constatant que de nombreuses personnes intéressées n'avaient pas les moyens de payer une action à 5.- fr., décidèrent de permettre à ces personnes de consommer à la société, moyennant une finance d'entrée de 1.- fr.⁸. Dans l'ensemble, l'évolution du montant moyen des parts et des actions montre que dans une grande partie des sociétés, il était difficile de devenir membre lorsqu'on ne disposait que d'un salaire très bas :

**Prix moyen des parts et des actions,
indice des prix, indice des salaires réels :^{8bis}**

	Prix moyen	indice prix	ind. sal. réels	ind. /act.
1850		100	100	
1855	9.54 Fr.	116	94	100
1860		129	101	
1865	11.90 Fr.	126	103	114
1870		134	117	
1875	16.36 Fr.	143	130	124
1880				
1885	20.36 Fr.			

⁸ Projet de statuts non daté (1873 ou 1874), Wirtschaftsarchiv Basel.

^{8bis} Les données à la base des deux indices sont tirées de E. GRUNER, op. cit. ¹, p. 137. L'indice du prix des actions est donné en fonction de l'indice des salaires réels.

Si, dans l'ensemble, la qualité de membre devient un peu moins accessible, d'importantes disparités régionales sont à relever : l'accès est le plus facile dans les régions textiles de Suisse orientale, et le plus difficile dans les campagnes lucernoises et vaudoises, alors que le prix moyen dans les grandes villes est inférieur à la moyenne nationale. D'une manière générale, un lien a pu être établi entre le niveau économique de la majorité de la population d'une région et l'accessibilité aux sociétés coopératives. Cela pourrait expliquer notamment la faible participation ouvrière dans les localités où l'artisanat est prédominant. Avec l'amélioration de leur assise financière au fil des ans, les grandes sociétés de consommation atteindront toutefois peu à peu un degré d'autofinancement qui leur permettra de renoncer à faire participer leurs membres à la constitution du capital social, sinon de manière symbolique, de sorte que l'accès aux sociétés sera progressivement facilité vers la fin du siècle.

Quant à l'utilisation des bénéfices réalisés par les sociétés coopératives, le souhait internationaliste de faire de ces sociétés des pompes à finances des organisations ouvrières et syndicales ne fut pas exaucé : plusieurs syndicats locaux du secteur artisanal durent même puiser profondément dans leurs fonds pour sauver – souvent provisoirement – des projets coopératifs de production⁹. Dans le domaine de la coopération de consommation, les résultats ne furent guère meilleurs : si les bénéfices furent fréquents et souvent importants, le cadre des bénéficiaires ne dépassa que très rarement l'ensemble fréquemment restreint des membres et, souvent symboliquement, des institutions d'utilité publique.

Bases sociales

Après deux premières décennies aux évolutions par à-coups (1850-1870), le nombre de membres des sociétés coopératives en Suisse augmenta rapidement (env. 13'000 en 1870, env. 31'000 en 1880 et env.

⁹ P. ex. la société coopérative d'imprimerie fondée en 1869 à Genève, qui épresa la caisse et les membres de la société typographique de Genève au cours de sa décennie d'existence (v. J-F STEIERT, op. cit. , pp. 97 ss.).

60'000 en 1890), avec en moyenne moins d'un pour cent dans la coopération de production¹⁰. Cette augmentation est toutefois bien inférieure à celle du chiffre d'affaires global : au cours de cette période, une part de plus en plus importante du chiffre des ventes est le fait de non-membres, qui assurent ainsi les priviléges des sociétaires.

Les données relatives à l'activité professionnelle de l'ensemble des membres sont assez rares. D'autre part, faute de données statistiques par commune, seules deux listes de membres de sociétés ont pu être comparées à la structure sociale de l'ensemble de la population locale¹¹. On y constate une très nette sous-représentation des travailleurs industriels; mais cela concerne surtout les secteurs de production du bas de l'échelle des salaires (vêtement et toilette, construction et ameublement de bâtiments, industrie textile, alimentation), alors que le haut de l'échelle salariale industrielle (typographie, machines) est surreprésenté. Cette surreprésentation est plus flagrante encore pour les fonctionnaires, les employés et les professions libérales.

Cette tendance est confirmée par la composition des conseils d'administration des sociétés de consommation : sur les données d'une centaine de sociétés, on obtient 65,3 pour cent des mandats pour le tertiaire. Il faut y relever le groupe des enseignants, particulièrement important. Dans le secondaire, ouvriers et patrons se tiennent l'équilibre, ce qui ne correspond bien sûr pas non plus à la répartition au sein de l'ensemble de la population.

Dans l'ensemble, on constate durant les premières décennies de la coopération en Suisse une tendance à la séparation entre des salariés privilégiés, qui ont les moyens de participer à la coopération, et leurs collègues plus défavorisés. Les constatations faites sur les structures données au capital, sur l'évolution des sociétés et sur la répartition du

¹⁰ Chiffres extrapolés sur la base de données d'environ 150 sociétés. V. op.cit., pp. 142-145, 169-171, 228.

¹¹ *Konsumverein* Saint-Gall (1877, rapport annuel) et *Fleischkonsumverein* Soleure (Staatsarchiv Solothurn, I/90, BH, 1, 12, 1879); la commune et le district de Saint-Gall étant identiques, les données sur la structure professionnelle publiées par l'Office de la statistique ont pu être reprises; dans le cas de Soleure, les feuilles du recensement sont conservées aux Archives cantonales.



Une photographie symbolique du mouvement ouvrier : un groupe d'Avant-Coureurs devant la Coop (vers 1930).

bénéfice notamment, montrent qu'à défaut de *classe ouvrière privilégiée* (prédite par la tendance «londonienne» de l'AIT), la coopération a néanmoins engendré un certain nombre de groupes de salariés privilégiés, dont les caractéristiques varient en fonction de données locales. Il faudra attendre la fin du siècle et surtout les deux premières décennies du XXe siècle pour voir le monde ouvrier prendre une place plus importante dans les sociétés de consommation.

Spécificités romandes

Avec environ un tiers des quelque 500 sociétés recensées, la Suisse romande semble fort bien représentée dans ces premières décennies de la coopération. L'image est pourtant trompeuse : deux tiers environ des sociétés de production ont été fondées dans un canton romand; mais à l'exception de la dizaine de coopératives horlogères qui ont vu le jour dans l'arc jurassien (essentiellement neuchâtelois), les éléments moteurs en ont presque toujours été des Allemands ou des Alémaniques.

Quant à la coopération de consommation, elle est fortement marquée par l'empreinte des autorités : les radicaux vaudois par exemple

encouragent activement la coopération, notamment par le soutien vital à une *Caisse de crédit de la section de Lausanne de l'AIT*, qui deviendra plus tard la *Société de la caisse d'épargne et de crédit pour les ouvriers de Lausanne*¹², et en propageant des idées coopératistes. Ainsi, dans plusieurs bourgs vaudois où les conditions économiques ne sont pas données, des sociétés de consommation se constituent, découlant dans certains cas de la transformation d'anciens magasins privés. On en arrive ainsi à un élément repris par de nombreux auteurs : les *dégénéérations* de sociétés de consommation relevées dans le canton de Vaud sont généralement prises en exemple pour illustrer la différence entre les sociétés romandes et les sociétés alémaniques. Si on constate effectivement que la plupart des sociétés vaudoises se transforment en sociétés à caractère privé (souvent après 1890), alors que la situation neuchâteloise par exemple correspond beaucoup mieux à la moyenne suisse, il sied de relever que la situation est semblable dans le canton de Lucerne. Or, les deux cantons ont un point en commun : la plupart des sociétés y ont été fondées dans des communes souvent démunies d'industries, par des notables locaux. Cette caractéristique spécifique à ces deux cantons est certainement aussi importante que les renvois au mythe des «sentiments aristocratiques innés»¹³ qu'auraient les Romands ou à des évolutions différentes du droit.

Toutes les différences entre l'évolution de la coopération en Suisse romande et en Suisse alémanique ne peuvent toutefois pas s'expliquer sans autre par des facteurs sociaux ou économiques; on ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec le *Netzwerk für Selbstverwaltung*. Cette association faîtière qui regroupe actuellement plusieurs centaines de coopératives autogérées ne compte parmi ses membres que quelques rares coopératives romandes. Voilà encore un domaine où l'opposition entre «romand individualiste» et «alémanique mouton» mériterait d'être analysée de manière plus spécifique.

¹² Premiers statuts déposés le 11.5.1866 auprès du Conseil d'Etat du canton de Vaud. Statuts révisés de la nouvelle caisse : Archives cantonales vaudoises, registre du not. L. Bidlingmeyer, 18.3.1867.

¹³ H. MÜLLER : *Die schweizerischen Konsumgenossenschaften...*, Bâle 1896, p. 300.